

**ENSEIGNEMENT ET DEVELOPPEMENT DE LA CEPHALOMETRIE
ARCHITECTURALE DE DELAIRE
E.D.C.A.D.
Association
28 boulevard Guist'hau
44000 NANTES
SIRET : 818 659 724 00012**

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 10 AVRIL 2020
--

L'an 2020
le 10 avril
à 18 heures

Les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation régulière de la Secrétaire.

Sont présents ou représentés :

- Madame BETINELLI Dominique
- Monsieur BOUDEHEN Erwan
- Madame COGNEE-JULIEN Michèle
- Madame DEL GOBBO Wanda
- Madame FESSENMEYER Marie-Odile
- Monsieur GIBERGUES Thierry
- Monsieur LABAT Bruno
- Monsieur LACOSTE Fabien
- Monsieur TAIARIOL Luigi
- Madame VILAINE Laurence
- Madame VILLETTE Caroline

Total des membres présents ou représentés : sur les 11 membres de l'Association.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

L'Assemblée est présidée par

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- L'admission de nouveaux membres
- Modification de la dénomination de l'Association

- Modification de l'objet de l'Association
- Transfert du siège de l'Association
- Modification corrélative des statuts,
- Modifications statutaires diverses,
- Nomination d'un nouveau Président, un trésorier et un secrétaire,
- Nomination d'un Président d'honneur,
- Pouvoirs pour effectuer les formalités,
- Questions diverses

Puis, le Président ouvre la discussion.

Questions diverses

.....

Le Président met successivement aux voix les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour:

PREMIERE RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'élire les personnes suivantes comme membres actifs de l'association :

- Monsieur Philippe BROUSEAU, kinésithérapeute ostéopathe Maxillo-facial à NANTES;
- Monsieur Pierre CORRE, chirurgien Maxillo-facial et médecin Stomatologiste à NANTES ;
- Monsieur Benoît PHILIPPE, chirurgien Maxillo-facial et médecin Stomatologiste à PARIS ;
- Monsieur Jean-Philippe PERRIN, chirurgien Maxillo-facial et médecin Stomatologiste à NANTES ;
- Monsieur Sang-Why LEE, chirurgien Maxillo-facial et médecin Stomatologiste à SEOUL (CORÉE DU SUD) ;
- Monsieur Flavien LOMBARD, informaticien à RANGEN.

Cette délibération, mise aux voix, est

DEUXIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de l'association qui sera "JEAN DELAIRE INSTITUTE – INSTITUT JEAN DELAIRE" au lieu d'ENSEIGNEMENT ET DEVELOPPEMENT DE LA CEPHALOMETRIE ARCHITECTURALE DE DELAIRE (E.D.C.A.D.).

En conséquence, l'assemblée modifie l'article premier des statuts de la manière suivante :

« **ARTICLE PREMIER - NOM** »

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : JEAN DELAIRE INSTITUTE – INSTITUT JEAN DELAIRE ».

Cette délibération, mise aux voix, est

TROISIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide de reformuler l'objet de l'Association et de l'étendre à l'activité de prise de participations dans toutes sociétés contribuant à ses actions.

En conséquence, l'assemblée modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

« **ARTICLE 2 – BUT OBJET** »

Cette association a pour objet :

- *L'enseignement et la diffusion de la méthode d'Analyse Crânio-faciale Architecturale et Structurale inventée par le Professeur Jean Delaire en Orthopédie Dento-faciale, en Orthophonie et Kinésithérapie Oro-faciale, en chirurgie Maxillo-faciale, et dans toute autre spécialité médico-chirurgicale au service des patients atteints de dysmorphose dento-cranio-maxillo-faciale ;*
- *Le développement de cette méthode d'analyse quel qu'en soit le support 2D ou 3D, conventionnel ou numérique ;*
- *Le soutien à la recherche et à tous travaux scientifiques (thèses, mémoires, diplômes divers) en relation avec la méthode d'Analyse Crânio-faciale Architecturale et Structurale inventée par le Professeur Jean Delaire ;*
- *La formation des praticiens des spécialités susnommées à l'utilisation du Logiciel Delaire Evolution et à ses futures versions ;*
- *L'organisation de toute réunion scientifique tant en France qu'à l'international ;*
- *La protection du message intellectuel du Professeur Jean Delaire contenu dans ses publications ;*
- *La prise de participations dans toutes sociétés contribuant aux actions énumérées ci-dessus. »*

Cette délibération, mise aux voix, est

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 28 boulevard Guist'hau, NANTES 44000 au CHU de Nantes – Clinique de Stomatologie et Chirurgie Maxillo-Faciale, 1 place Alexis Ricordeau, NANTES 44000 et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'assemblée modifie l'article 3 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à NANTES (44000) – CHU de Nantes – Clinique de Stomatologie et Chirurgie Maxillo-Faciale, 1 place Alexis Ricordeau »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette délibération, mise aux voix, est

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier la composition ainsi que les conditions d'admission et les cotisations des membres de l'association.

Ainsi, les mentions de membres enseignants et membres organisateurs et membres associés sont supprimées des statuts.

De plus, le parrainage par un des membres de l'association ne sera désormais plus nécessaire pour y adhérer.

Enfin, l'assemblée décide de modifier la rédaction de l'alinéa traitant de la participation des membres aux enseignements et aux réunions scientifiques dispensées par l'association.

En conséquence, l'assemblée modifie l'article 5 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 5 – COMPOSITION – ADMISSION – COTISATION DES MEMBRES

1) Composition

L'association se compose de membres actifs et des membres d'honneur.

2) Admission

La demande d'adhésion à l'association prendra la forme d'une demande écrite. L'Assemblée Générale (ordinaire ou extraordinaire) décide de l'admission des membres à la majorité des deux tiers. »

3) Cotisation annuelle

Les membres de l'association versent une cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale annuelle.

Une participation aux enseignements ou à toute réunion scientifique dispensée par l'association pourra être demandée aux participants des sessions de formation. Cette participation est fixée par l'assemblée générale ordinaire.

Cette délibération, mise aux voix, est

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de nommer **Monsieur Pierre CORRE** en qualité de Président, en remplacement de **Monsieur Jean DELAIRE**, à compter de ce jour.

L'assemblée générale décide également de nommer **Monsieur Jean-Philippe PERRIN** en qualité de Trésorier, en remplacement de **Monsieur Florent PIVAUT**, à compter de ce jour.

Enfin, l'assemblée générale décide également de nommer **Monsieur Benoît PHILIPPE** en qualité de Secrétaire, en remplacement de **Madame Isabelle DEPLANQUE**, à compter de ce jour.

Les membres du bureau ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

Cette délibération, mise aux voix, est

SEPTIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale décide de nommer **Monsieur Jean DELAIRE** en qualité de Président d'honneur.

Celui-ci, ainsi désigné, accepte ses fonctions.

Cette délibération, mise aux voix, est

HUITIEME RÉSOLUTION

L'assemblée général donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée générale pour accomplir toutes formalités légales.

Cette délibération, mise aux voix, est

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance, déclare la séance levée à

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par le Président de séance.

Le Président de séance